



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 10 juillet 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1626-2023
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À PERMETTRE LES POULES URBAINES SUR LE TERRITOIRE SOUS CERTAINES CONDITIONS

QUE ce règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer la garde de poules en zone urbaine;

QUE le règlement est entré en vigueur le 24 août 2023, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-durbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 29 août 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière